



FICHE DE RENSEIGNEMENT PORTANT SUR LE SYSTÈME TELEALERTE COMMUNAL

Monsieur François ARIZZI, Maire de la commune de Bormes les Mimosas, informe la population borméenne de la mise en place d'un système d'alerte communal, par automate téléphonique afin d'alerter la population en cas de risque majeur, naturel ou technologique (feu de forêt, inondation...). Les collectivités territoriales ont l'obligation par Décret n° 2005-1156 du 13/09/2005, relatif au Plan Communal de Sauvegarde, d'organiser l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

NOM	
PRENOM	
ADRESSE COMPLETE	
RESIDENT A L'ANNEE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
REFERENCE CADASTRALE	
COPROPRIETE OU RESIDENCE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON si oui, nom du syndic gestionnaire:
1er N° de téléphone	
2e N° de téléphone	
3e N° de téléphone	
N° de téléphone portable	
Préférez-vous être prévenu d'un événement par (ordre de priorité de 1 à 4)	Téléphone fixe <input type="checkbox"/> Téléphone portable <input type="checkbox"/> SMS <input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/>
Courriel	

IMPORTANT: veuillez indiquer les numéros de téléphone par ordre de priorité d'appel et nous tenir informés de tout changement de coordonnées.

signature:

Les numéros sur liste rouge resteront confidentiels: merci de bien vouloir préciser ce numéro.

La commune s'engage à ne pas diffuser ces informations à des fins commerciales. Ces données ne seront utilisées que dans une démarche d'information et de prévention des risques.